

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1035

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 11 BIS

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« des élections municipales »

les mots :

« du renouvellement général des conseils municipaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.